

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 20 NOVEMBRE 2017

**Collège Jacques Prévert – Lorrez le Bocage**

Monsieur HACHEMI ouvre la séance à 18h07, fait passer la liste d'émargement, constate que le quorum est atteint (21 membres présents) et désigne un secrétaire en la personne de Madame SEBASTIAO.

Le quorum est atteint avec 21 votants.

C'est le 1<sup>er</sup> CA avec les nouveaux membres pour l'année 2017/2018.

Il met ensuite au vote le compte rendu du dernier conseil d'administration du 28 septembre 2017.

## **1) Adoption du compte rendu du Conseil d'administration du 28 septembre 2017.**

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil d'administration du 28 septembre 2017.

**Vote à l'unanimité.**

## **2) Ordre du jour.**

M. HACHEMI ajoute à l'ordre du jour :

- le programme du conseil école-collège ;
- La répartition des IMP ;

**Vote à l'unanimité.**

### **1- Règlement intérieur du conseil d'administration : Acte 11 séance n°2 – 2017/2018**

**3) Monsieur HACHEMI détaille le règlement intérieur (annexe 1) du conseil d'administration proposé au vote.**

**Vote à l'unanimité.**

## **4) Mise en place des instances :**

Monsieur HACHEMI procède à l'installation des instances à savoir les membres du conseil de discipline, de la commission permanente, de la commission hygiène et sécurité, du comité à l'éducation et à la citoyenneté, la commission éducative et de la commission menu.

## Installation des commissions et conseils – 2017-2018

CONSEILS COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Commission permanente</i>	<p><b>Principal</b> : M. HACHEMI Laurent</p> <p><b>Principale Adjointe</b> : Mme SEBASTIAO Stéphanie</p> <p><b>Adjointe Gestionnaire</b> : Mme LABARRE Stéphanie</p> <p><b>Collectivité de rattachement</b> : Mme MILLOT Isoline</p> <p><b>3 élus des personnels d'enseignement</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. OURIQUA Rachid</li> <li>- M. LECLERC Stéphane</li> <li>- Mme PERRIER Elodie</li> </ul> <p><b>1 élu des personnels adm. et ouvrier</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme NEVERS Christiane</li> </ul> <p><b>3 élus des parents d'élèves</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme FROT Lydie</li> <li>- Mme ROBICHON Aude</li> <li>- Mme VASSEUR Aurélie</li> </ul> <p><b>1 élu des élèves</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme PRESSOIR Léa</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme HADJI Zoumrata</li> <li>- M. GOÛT Rudy</li> <li>- Mme POIREAU Raphaëlle</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme THIERY Marie-France</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme MARTIN Hélène</li> <li>- Mme GOUVEIA Sylvie</li> <li>- Mme GALVANI Myriam</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme NICOLINI Rékia</li> </ul>
<i>Conseil de discipline</i>	<p><b>Principal</b> : M. HACHEMI Laurent</p> <p><b>Principale Adjointe</b> : Mme SEBASTIAO Stéphanie</p> <p><b>Adjointe Gestionnaire</b> : Mme LABARRE Stéphanie</p> <p><b>CPE</b> : Mme MEHSAS Soraya</p> <p><b>4 élus des personnels d'enseignement</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. OURIQUA Rachid</li> <li>- Mme LE DIVENAH Caroline</li> <li>- M. GOÛT Rudy</li> <li>- Mme BELLIOU Chantal</li> </ul> <p><b>1 élu des personnels adm. et ouvrier</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme NEVERS Christiane</li> </ul> <p><b>3 élus des parents d'élèves</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme FROT Lydie</li> <li>- Mme NICOLINI Halima</li> <li>- Mme ROBICHON Aude</li> </ul> <p><b>2 élus des élèves</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. BRISSY Paul</li> <li>- Mme FILLION Lucile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme POIREAU Raphaëlle</li> <li>- M. PERRUCHON Max</li> <li>- Mme MULLER Séverine</li> <li>- Mme PERRIER Elodie</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme THIERY Marie-France</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme MARTIN Hélène</li> <li>- Mme CROIZE Laurence</li> <li>- M. BOUZON Francis</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme PRESSOIR Léa</li> <li>- Mme NICOLINI Rékia</li> </ul>

<b>Commission d'Hygiène et de sécurité</b>	<p><b>Principal</b> : M. HACHEMI Laurent</p> <p><b>Principale Adjointe</b> : Mme SEBASTIAO Stéphanie</p> <p><b>Adjointe Gestionnaire</b> : Mme LABARRE Stéphanie</p> <p><b>CPE</b> : Mme MEHSAS Soraya</p> <p><b>Collectivité de rattachement</b> : Mme MILLOT Isoline</p> <p><b>2 élus des personnels d'enseignement</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme HADJI Zoumrata</li> <li>- Mme SIEGLER Fabienne</li> </ul> <p><b>1 élus des personnels adm. et ouvrier</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme NEVERS Christiane</li> </ul> <p><b>1 élus des parents d'élèves</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme VASSEUR Aurélie ou Mme FROT Lydie</li> </ul> <p><b>2 élus des élèves</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. BRISSY Paul</li> <li>- Mme NICOLINI Rékia</li> </ul> <p><b>Experts</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme ESPILIT Véronique, Infirmière</li> <li>- Mme BELLANGER Joy, Assistante sociale</li> <li>- M. RIANT Jean-Louis, OP</li> </ul>	
<b>C V C</b>	<p><b>Principal</b> : M. HACHEMI Laurent</p> <p><b>Principale Adjointe</b> : Mme SEBASTIAO Stéphanie</p> <p><b>Adjointe Gestionnaire</b> : Mme LABARRE Stéphanie</p> <p><b>4 volontaires parmi les professeurs + CPE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme MEHSAS Soraya</li> <li>- M. Ouriqua</li> <li>- Mme Le Divenah</li> <li>- Mme Belliot</li> <li>- Mme Nguyen (invitée)</li> </ul> <p><b>12 élus des élèves</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ROUGET Charlotte 6F</li> <li>- BARDIN-GOUVEIA Amelie 6F</li> <li>- HOARAU-BONNEFONT Candice 5C</li> <li>- GUILLOIS Jeanne 5B</li> <li>- CHALAS Aïnhoa 5B</li> <li>- GALVANI Milan 4A</li> <li>- MAGNY Cléo 4C</li> <li>- WATIER Justine 4B</li> <li>- BUSSON Eloi 3D</li> <li>- PRESSOIR Léa 3D</li> <li>- BRISSY Paul 3B</li> <li>- DUCLUZEAUD Leelou 3D</li> </ul>	

<b>Commission éducative</b>	<p><b>Principal</b> : M. HACHEMI Laurent</p> <p><b>Principale Adjointe</b> : Mme SEBASTIAO Stéphanie</p> <p><b>CPE</b> : Mme MEHSAS Soraya</p> <p><b>1 élu des personnels d'enseignement :</b> - M. OURIQUA Rachid ou Mme POIREAU Raphaëlle</p> <p><b>1 élu des personnels adm. et ouvrier :</b> - Mme NEVERS Christiane</p> <p><b>1 élu des parents d'élèves :</b> - Mme NICOLINI Halima ou Mme FROT Lydie</p> <p><b>+ professeur principal de la classe</b> <b>+ Mme SERGENT Estelle, PsyEN</b></p>	
-----------------------------	---	--

<b>Comité à l'Education, la Santé et la Citoyenneté</b>	<p><b>Principal</b> : M. HACHEMI Laurent</p> <p><b>Principale Adjointe</b> : Mme SEBASTIAO Stéphanie</p> <p><b>Gestionnaire</b> : Mme LABARRE Stéphanie</p> <p><b>CPE</b> : Mme MEHSAS Soraya</p> <p><b>3 élus des personnels d'enseignement :</b> - Mme LE DIVENAH Caroline - Mme SIEGLER Fabienne - Mme POITOU Aude</p> <p><b>1 élu des personnels adm. et ouvrier :</b> - Mme NEVERS Christiane</p> <p><b>1 élu des parents d'élèves :</b> - Mme GOUVEIA Sylvie ou Mme GALVANI Myriam</p> <p><b>2 élus des élèves :</b> - Mme FILLION Lucile - M. BRISSY Paul</p> <p><b>Experts :</b> - Mme ESPILIT Véronique, Infirmière - Mme BELLANGER Joy, Assistante sociale</p>	
---	--	--

<p><b>Commission de menu</b></p>	<p><b>Principal :</b> M. HACHEMI Laurent</p> <p><b>Gestionnaire :</b> Mme LABARRE Stéphanie</p> <p><b>1 enseignant :</b> - M. PERRUCHON Max</p> <p><b>1 ATTEE :</b> - Mme THIERY Marie-France</p> <p><b>1 Elu des parents d'élèves :</b> - Mme WOLLOS Sophie ou Mme DESAMAIS Séverine</p> <p><b>12 élèves :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- THIEBAUT Mathieu 6A</li> <li>- DUROSE-LAURENT Elisa 6 E</li> <li>- TRUCHOT Yann 6A</li> <li>- MARTINS Carolane 5A</li> <li>- AZEVEDO Laura 5D</li> <li>- LE GOFF Maximilien 5D</li> <li>- PEREIRA Théa 4D</li> <li>- MISERY Lucas 4B</li> <li>- GALVANI Milan 4A</li> <li>- BRISSY Paul 3B</li> <li>- FILLION Lucile 3C</li> <li>- DERIBLE Océane 3C</li> </ul> <p><b>Experts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme ESPILIT Véronique, Infirmière</li> <li>- M. GERARD Romain, OP Cuisine</li> </ul>	
----------------------------------	--	--

**Vote à l'unanimité.**

## 5) Programme d'actions de Conseil Ecoles Collèges :

**REGLEMENTATION :** Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 ; Décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013  
**Le chef d'établissement doit présenter au CA le programme d'actions du conseil école collège pour l'année en cours.**

Le conseil école collège du collège Jacques Prévert s'est réuni le jeudi 9 novembre 2017 sous la présidence conjointe de Mme BAILLET, IEN de la circonscription de Nemours et de Mr HACHEMI, principal du collège Jacques Prévert.

### 1. PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2017 - 2018

Le constat, établi à travers un diagnostic partagé par les membres du conseil école collège, porte sur **la fragilité de la maîtrise de la langue des élèves du cycle 3.**

L'axe de travail choisi portera donc sur la maîtrise de la langue à travers des échanges de pratiques entre collègues du cycle portant sur 3 disciplines : mathématiques, Français et Histoire géographie. Les modalités porteront sur des analyses d'énoncés, des analyses de copies d'élèves, des analyses de consignes...

Le calendrier fixé pour les **deux conseils de cycles 3** est le suivant :

	<b>Dates</b>	<b>Objectif</b>
Conseil de cycle 3	Mardi 9 janvier 2018 (17h30 – 19h)	3 ateliers disciplinaires – Mathématiques, Français, Histoire Géographie - Analyses
Conseil de cycle 3	Lundi 5 mars 2018 (17h30 – 19h)	3 ateliers disciplinaires – Production d'outils méthodologiques à destination des élèves

Le 2<sup>ème</sup> conseil école collège se réunira courant avril (date à définir) afin de faire un bilan des actions 2017 – 2018 (y compris les actions établissement écoles).

**Vote à l'unanimité.**

**6) Indemnités pour Missions Particulières : Acte 20 séance n°2 – 2017/2018**

M. HACHEMI donne le détail de la répartition des IMP pour l'année 2017/2018 pour information.

**7) Conditions d'attribution des fonds sociaux : Acte 27 séance n°2 – 2017/2018**

M. HACHEMI présente les conditions d'attribution des fonds sociaux du collège Jacques Prévert pour l'année 2017/2018.

Les fonds disponibles pour l'année 2017/2018 s'élèvent à 8335,95€.

Malgré une hausse de 20% des élèves boursiers cette année, hausse permise par le travail des secrétaires auprès des familles tout au long des mois de septembre et octobre, une aide supplémentaire sera permise par les fonds sociaux pour les familles qui en auront besoin.

**Vote à l'unanimité.**

**8) Conventions diverses :**

**Convention de groupement d'établissements employeurs de personnels en contrats uniques d'insertion : Acte 22 séance n°2 – 2017/2018**

- convention avec le lycée Van Dongen de LAGNY SUR MARNE ;
- à partir du 1er septembre 2017 et pour une durée de 3 ans ;
- a pour objet d'assurer les mesures d'accompagnement et de formation des personnels en CUI ;
- contribution aux charges générales du groupement à hauteur de **25€** par personnel en CUI ;

**Vote à l'unanimité.**

**Convention de groupement comptable : Acte 21 séance n°2 – 2017/2018**

- convention avec le lycée André Malraux de MONTEREAU-FAULT-YONNE;
- à partir du 1er septembre 2017 et pour un an;
- a pour objet l'organisation économique et financière des établissements publics locaux d'enseignement ;
- contribution aux charges générales du groupement à hauteur de **225€** pour le collège Jacques Prévert ;

**Vote à l'unanimité.**

**Convention de prêt du véhicule du collège Paul Eluard de Montereau-Fault-Yonne : Acte 28 séance n°2 – 2017/2018**

- convention avec le collège Paul Eluard de MONTEREAU-FAULT-YONNE;
- à partir du 1er septembre 2017 et pour un an;
- a pour objet l'organisation du prêt du véhicule de type JUMPER 9 places ;
- Tarif de la location : **25,00€ par jour.**
- Frais de carburant : à charge de l'emprunteur.

*M. LECLERC demande si l'emprunt serait possible le mercredi pour l'Association Sportive. Mme LABARRE répond que le collège Paul Eluard a investi pour son AS et que la disponibilité pour le mercredi après-midi sera difficile pour ne pas dire impossible.*

*M. OURIQUA est surpris du coût alors qu'il y a 2 ans s'était gratuit. Mme LABARRE répond que le prêt du véhicule a eu du succès.*

**Vote à l'unanimité.**

#### **9) Voyages et séjours 2017/2018 :**

##### **ONORMANDIE : Acte 10 séance n°2 – 2017/2018**

**Séjour en Normandie sur le thème des plages du Débarquement, du 11 au 13 avril 2018.**

Séjour facultatif en Normandie, du 11 au 13 avril 2018, pour les classes de 3<sup>ème</sup> du collège Jacques Prévert.

Le nombre de participants est fixé à 90 élèves et 8 accompagnateurs soit 98 participants.

La participation volontaire est fixée à :

- **140,00 euros** par élève, à la charge des familles;
- **Don du Foyer** pour le financement des accompagnateurs et la participation pour les familles :

$$(140\text{€} \times 8) + 1\,571\text{€} = \mathbf{2\,691\text{€}}$$

Monsieur le Principal est autorisé à signer tous les contrats et conventions liés à ce voyage et arrête les modalités en cas de désistement des élèves (précisé sur la lettre d'engagement signée par les familles) et les modalités de gestion des excédents et reliquats qui ont été votés en Conseil d'Administration du 28/09/2012 ACTE N° 12 – 34

Echéancier : 3 paiements déposés à l'agence comptable en décembre 2017 de **50€**, en février 2018 de **50€** et en mars 2018 de **40€**.

**Vote à l'unanimité.**

##### **OAPPN : Acte 12 séance n°2 – 2017/2018**

**Séjour APPN 6<sup>ème</sup> à BOIS LE ROI du 13 au 15 juin 2018 et du 18 au 20 juin 2018.**

Séjour facultatif d'activité de pleine nature à la base de loisirs de Bois le Roi :

- du 13 au 15 juin pour 3 classes de 6<sup>ème</sup> et 7 accompagnateurs ;
- et du 18 au 20 juin 2018 pour les 3 autres classes de 6<sup>ème</sup> et 7 accompagnateurs.

Le nombre de participants est fixé à la totalité des effectifs du niveau de 6<sup>ème</sup> soit 139 élèves.

La participation volontaire est fixée, après déduction de la participation du foyer des élèves à :

- **120,00 euros** par élève, à la charge des familles (le coût initial étant de 133,00€).
- **Don du Foyer** pour le financement des accompagnateurs et la participation pour les familles:  $(120\text{€} \times 14) + 2\,800\text{€} = \mathbf{4\,500\text{€ maximum}}$
- **Le Syndicat Mixte du collège** financera le transport à hauteur de **1 500€** grâce à la subvention accordée pour 2018.

Monsieur le Principal est autorisé à signer tous les contrats et conventions liés à ce voyage et arrête les modalités en cas de désistement des élèves (précisé sur la lettre d'engagement signée par les familles) et les modalités de gestion des excédents et reliquats qui ont été votés en Conseil d'Administration du 28/09/2012 ACTE N° 12 – 34

Echéancier : 3 paiements déposés à l'agence comptable en décembre 2017 de **50€**, en février 2018 de **35€** et en avril 2018 de **35€**.

**Vote à l'unanimité.**

#### **10) Sorties scolaires : Acte 14 séance n°2 – 2017/2018**

1. Le mardi 7 novembre 2017, 78 élèves de 3<sup>ème</sup> ont été voir le film « Au revoir là-haut ».

Cette sortie a été financée en totalité par le Foyer des élèves pour un montant de **398,30€**.

2. Le mercredi 20 décembre 2017, tous les élèves hispanophones de 5ème (98) iront au cinéma Varennes Confluences pour visionner le film d'animation « Coco » en espagnol.

Cette sortie est financée par le Foyer des élèves pour un montant de **500€**.

Le coût du transport sera pris en charge par l'établissement et le Syndicat mixte du collège.

**Vote à l'unanimité.**

**11) Dons du FSE : Acte 8 séance n°2 – 2017/2018**

Sortie cinéma 3ème : **398,30€**

Sortie cinéma 5ème : **500,00€**

**Soit 898,30€ pour l'exercice 2017**

Projet "Bien dans sa tête, bien dans son corps" 2018: **3 061€**

Séjour NORMANDIE : **2 691€**

Séjour APPN 6ème Bois le Roi : **4 500€ maximum**

Appariement Allemagne : **2 500€ maximum**

**Soit 12 752,00€ pour l'exercice 2018**

**Total pour l'année scolaire 2017/2018 : 13 650,30€**

**Vote à l'unanimité.**

**12) Répartition des charges communes 2017 pour régularisation : Acte 15 séance n°2 – 2017/2018**

18% des recettes des familles et commensaux du service de restauration servent au fonctionnement du service de restauration.

Une partie de ces charges sont reversées au service ALO pour financer par exemple la téléphonie, l'affranchissement, l'eau et la papeterie.

Pour l'année 2017, la somme de **5 000,00€** est reversée au service ALO pour les dépenses suivantes :

- ADM OFOURBUR : **200,00€** pour le papier et les enveloppes ;
- ADM OTELECOM : **1 300,00€** pour l'affranchissement (1 200,00€) et de téléphonie (100€) ;
- VIABI OEAU : **3 500,00€** pour les dépenses d'eau.

**Vote à l'unanimité.**

**13) Répartition des charges communes 2018 : Acte 16 séance n°2 – 2017/2018**

18% des recettes des familles et commensaux du service de restauration servent au fonctionnement du service de restauration.

Une partie de ces charges sont reversées au service ALO pour financer par exemple la téléphonie, l'affranchissement, l'eau et la papeterie.

Pour l'année 2018, la somme de **5 000,00€** est reversée au service ALO pour les dépenses suivantes :

- ADM OFOURBUR : **200,00€** pour le papier et les enveloppes ;
- ADM OTELECOM : **1 300,00€** pour l'affranchissement (1 200,00€) et de téléphonie (100€) ;
- VIABI OEAU : **3 500,00€** pour les dépenses d'eau.

**Vote à l'unanimité.**

**14) Décision Budgétaire Modificative n°11 (D.B.M n°11) : Acte 19 séance n°2 – 2016/2017**

**Vote à l'unanimité.**

**15) Budget primitif 2018 : Acte 18 séance n° 2 – 2017/2018**

Madame LABARRE rappelle l'architecture comptable suite à la réforme du cadre budgétaire et comptable.

Elle détaille les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement : les services administration et logistique (A.L.O), activités pédagogiques (A.P.), vie de l'élève (V.E.), service des bourses (S.B.N.) et

service d'hébergement et de restauration (S.R.H.). La liste des contrats de maintenance sont détaillés (Annexe 3).

**(rapport du chef d'établissement et de l'adjointe-gestionnaire – Annexe 2)**

*Les membres du conseil d'administration regrettent l'absence des représentants du conseil départemental.*

Le résultat du budget prévisionnel 2018 est de -2 671,89€. La différence s'explique par les amortissements réels de 2 671,89€ en dépenses dans ALO qui ne s'inscrivent pas en recettes. Aucun prélèvement ne sera opéré sur le fonds de roulement au budget initial. Les investissements seront limités en 2018. Le budget est arrêté en recettes à la somme de 406 367,67€ et en dépenses à la somme 409 039,56€.

*M. Ourika relève, qu'il y a quelques années, les fonds de réserve s'élevaient à environ 160000 euros et qu'il fallait les dépenser. Il ne comprend pas que la situation actuelle soit aussi critique.*

**Vote à l'unanimité.**

**16) Autorisation de signatures : Acte 17 séance n° 2 – 2017/2018**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, toutes les commandes de l'EPLE hors urgence et ressources spécifiques, nécessaires au fonctionnement quotidien de l'établissement doivent être soumises au conseil d'administration. Afin de simplifier le fonctionnement au quotidien de l'établissement, il est demandé au conseil d'administration de voter une autorisation de signer les marchés par le chef d'établissement.

Article 1 : conformément au code de l'éducation art. R421-120, le conseil d'administration donne son accord pour déléguer son pouvoir au chef d'établissement afin de signer toutes les commandes dans la limite des crédits ouverts au budget, et les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics relatives aux marchés à procédures adaptées, soit **207 000 € HT** pour les fournitures. Au-delà, la passation du marché devra être formalisée.

Article 2: cette autorisation prendra effet à réception des actes après que le contrôle de légalité ait été exercé par les autorités de tutelle et sera valable jusqu'au 31/12/2018.

**Vote à l'unanimité.**

**17) Informations diverses:**

➤ **Tarifs repas des commensaux à compter du 01/01/2018:**

Grille tarifaire unique applicable aux commensaux adoptée lors de la séance du Conseil départemental du 28 septembre 2017, délibération N° CD-2017/09/28-5/01

- Personnel, indice < ou = à 364 : **2,66 €**
- Personnel, indice < ou = à 430 : **4,09€**
- Personnel, indice = ou > à 430 : **5,11€**
- Hôte de passage, invité : **9,05 €**

➤ **Remboursement des achats au comptant :**

La dépense au comptant reste une EXCEPTION au procédé habituel de commande. Il est utilisé exclusivement dans le cas où le fournisseur n'accepte pas les bons de commandes.

Rappel de la procédure :

- 1) Informer le chef d'établissement de la future dépense et s'assurer de la disponibilité des crédits auprès de la gestionnaire.
- 2) Achat maximum de 49€.
- 3) Conserver le ticket pour le remboursement.
- 4) Transmettre à la gestionnaire le ticket et un RIB. Le remboursement sera exclusivement effectué par virement bancaire.
- 5) Une dépense faite en 2017 doit être remboursée en 2017 et non en 2018 !

➤ **Délégation de signature :**

Monsieur HACHEMI donne délégation de signature sur les bons de livraison pour la réception et vérification des marchandises à :

- Madame LABARRE, adjointe-gestionnaire ;
- Madame NEVERS, agent d'accueil ;
- Madame CUNHA, adjointe administrative ;
- Monsieur GERARD, cuisinier brigade ;
- Monsieur PERRIN, agent d'entretien et de restauration ;

Monsieur HACHEMI donne délégation de signature sur les bons de commande à :

- Madame LABARRE, adjointe-gestionnaire, à hauteur de 2 500€ maximum;
- Madame CUNHA, adjointe administrative, à hauteur de 1 000€ maximum;

Madame LABARRE donne délégation de signature aux fins des signatures des reçus de versement d'espèces sur le quittancier du collège à Madame CUNHA.

**18) Questions diverses :**

- ✓ **Des cars ne sont pas passés le lundi matin de la rentrée (06/11). Des enfants n'ont alors pas de solution pour rejoindre le collège car leurs parents sont déjà partis. Cela pose également un réel problème de sécurité. Ne serait-il pas possible pour le syndicat des transports ou le prestataire d'avertir les parents et le collège par SMS comme lors des intempéries ?**

La problématique des transports est très importante. M. Hachemi a sollicité les élus lors de la réunion plénière au Conseil Départemental.

Réponse : Le Conseil Départemental a mis en demeure la Société de Transports qui a le marché de mettre en place un service de qualité.

M. Bouzon relève l'insécurité des parents qui prennent les élèves rapidement pour les acheminer vers le collège quand le bus n'est pas passé.

Mme Hadji signale que des chauffeurs roulent la porte ouverte à cette époque de l'année.

M. Goût ne comprend pas que des bus ne passent pas.

M. Bouzon précise que les bus passent devant les élèves sans s'arrêter.

- ✓ **Ne serait-il pas possible d'avertir les parents, par le biais de l'ENT, des absences des professeurs ?**

Non pas avec l'ENT mais avec PRONOTE.

Quand ? Nous sommes contraints, pour le moment, par la technique.

M. Hachemi détaille les deux possibilités d'obtenir PRONOTE en mentionnant les coûts. Décision est prise de gérer PRONOTE à l'interne ce qui demande un certain délai d'installation.

- ✓ **Des professeurs n'utilisent pas l'ENT. L'usage de l'ENT est-il obligatoire ? Si oui, pouvez-vous inciter ceux-ci à s'en servir ?**

L'usage de l'ENT est de fait pour l'utilisation quotidienne.

4 collègues ne remplissent pas ou sont en retard dans le remplissage du cahier de texte.

L'ENT ne se substitue pas à l'obligation de l'élève de noter ses devoirs dans son agenda, ce qu'ils ne font pas pour certains.

✓ **Y aura-t-il une réunion d'information sur l'orientation des élèves de 3ème réunissant parents, élèves et représentants d'établissements ?**

Oui, elle a eu lieu le 6 Octobre en compagnie de Mme Sergent (PSYen). L'orientation en 3<sup>ème</sup> est un chantier prioritaire. Il est de notre volonté d'avoir voulu communiquer les informations sur l'orientation très tôt.

Au mois de janvier et février 2018, se dérouleront les Entretiens d'Orientation Concertés de tous les élèves de 3<sup>ème</sup> pendant 15 min et en présence du chef d'établissement, de la PSYen, du Professeur Principal, de la famille et de l'élève.

La convocation sera envoyée au moins 1 mois à l'avance pour que les parents puissent prendre leurs dispositions. Il n'y aura pas d'orientation subie cette année. Le Chef D'Etablissement ira, personnellement, à la commission de 3<sup>ème</sup> s'il y a appel de la décision d'orientation par les parents.

✓ **Est-ce que le dispositif « Devoirs faits » est mis en place au collège ? Si oui, à quel moment et dans quelles conditions ?**

La mise en place est effective depuis plusieurs semaines. Le dispositif est proposé exclusivement sur le temps scolaire. Nous n'avons pas encore communiqué avec les familles sur la mise en place de ce dispositif car nous sommes en phase d'expérimentation. Nous allons essayer diverses possibilités notamment après le temps scolaires.

Nous avons mobilisés les Assistants d'Education, les AVS et l'assistante pédagogique pour le début de la mise en place de ce dispositif et certains enseignants vont s'y greffer.

Nous avons revu l'utilisation de la salle de permanence qui est désormais, pour travailler et faire ses devoirs et non pour décompresser. Les groupes restreints permettent d'utiliser efficacement ces créneaux pour « devoirs faits »

Nous sommes conscients que nous ne sommes pas encore dans les consignes institutionnelles concernant les 4h de devoirs faits par semaine mais nous sommes dans la démarche de proposer le meilleur à tous les élèves en demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h11.

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

Stéphanie SEBASTIAO

Laurent HACHEMI